

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-713/SG/ESJ portant constitution de la commission de recrutement des élèves de l'enseignement public du premier degré pour l'année scolaire 1974-1975 dans les écoles cercle d'Ali Sabieh.

n° 74-713/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

24 avril 1974

Numéro JO

n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro

10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La commission prévue à l'article 4 de la délibération n° 184/7e L susvisée et chargée du recrutement des enfants à inscrire, pour la rentrée scolaire 1974, dans les classes d'initiation des écoles primaires publiques du cercle d'Ali-Sabieh est constituée comme suit : Président: ___ M. le Commandant du cercle d'Ali-Sabieh. Membres : — M. le Directeur de l'école d'Ali-Sabieh. — M. Farah Iltireh, okal général. — M. Awaleh Walieh, okal général. — M. Aouled Arreh, chef de village, représentant les parents d'élèves. — M. le Directeur de l'école d'HoleHol. — M. Abdillahi Waberi, cadi. — M. Omar Ahmed, notable. — M. Osman Ali Waiss, chef de village, représentant les parente d'élèves. — M. le Directeur de l'école d'Al-Agdé. — M. Ah Ahmed, okal. — M. Al Guedi, notable. — M. Bogore Bouh, notable, représentant les parents d'élèves. Art. 2.— La commission ainsi constituée se réunira à la date et au lieu fixés par son président, pour examiner les dossiers des candidats. Art. 3.— A l'issue de ses travaux, la commission dressera la liste des enfants admis en classe d'initiation et répartis de la façon suivante : — Ecole d'Ali-Sabieh : 36 élèves — Ecole d'Holl-Hol : 36 élèves ___ Ecole d'Ali-Addé : 36 élèves